

PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 4 JUILLET 2022 A 20 H 00

L'an deux mil vingt-deux le 4 juillet à 20 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la salle polyvalente de Port-Bail-sur-Mer.

Date de convocation

28 juin 2022

Date d'affichage

7 juillet 2022

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 24

PRESENTS : MM. et Mmes ROUSSEAU François (Maire), D'HULST Francis, PELLERIN Philippe, CRUCHON André (Maires délégués), DASTE Séverine, LAISNE Alain, PETIT Céline, PROD'HOMME Laurent, LOUPIAC Maryse, MESLIN Pascal, LUCE Philippe (adjoints), LAFARGUE Marie-Christine, CHOTARD Jacques, JEANNE Emilie, JOSSIC René, CAUBLOT Sophie, LAISNE Arthur, LANGLOIS Alain, HEURTEVENT Mickaël, SIRERA Amandine

ABSENTS EXCUSES : M. CLOUPEAU Michel donne pouvoir à M. JOSSIC René, Mme LABRE Françoise donne pouvoir à Mme PETIT Céline, Mme BOURY Frédérique donne pouvoir à Mme SIRERA Amandine, Mme HAMEL Marie-Françoise donne pouvoir à Mme CAUBLOT Sophie

ABSENTS : Mme LECERF Flavie, M. GIARD Valentin, Mme FOSSE Léa

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme LAFARGUE Marie-Christine

En préambule, Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur le huis clos de la séance, à sa demande et à celle de 3 conseillers (MM. Cruchon, Pellerin et Mme Daste)

Sophie Caublot demande pourquoi ?

François Rousseau lui répond qu'il veut un débat serein par rapport aussi au flyer distribué

Sophie Caublot : ils ne sont pas intéressés que par le résultat du vote, le public était calme

Alain Langlois : motive son désaccord, rien dans l'ordre du jour n'implique qu'il va y avoir des troubles à l'ordre public

Francis D'Hulst : il ne faut pas se tromper de public

Les Portbaillois ne sont pas des délinquants, il faut une démocratie participative

Monsieur Cruchon : si les gens avaient respecté le dernier conseil municipal, la séance aurait été ouverte, j'ai eu la boule au ventre au dernier conseil

Sophie Caublot : personne dans le public n'a fait de tapage

Résultat du vote : 11 pour, 3 abstentions, 9 contre, la séance aura donc lieu à huis clos.

Le compte rendu de la précédente réunion de conseil du 27 juin 2022 est lu et approuvé à l'unanimité avec la remarque suivante :

Alain Langlois : vous avez indiqué M. Cruchon que des conseillers municipaux se réunissent le samedi matin sans vous avertir, faut-il votre autorisation ? ou avertir le Maire

André Cruchon : ce n'était pas dans le sens avertir, c'était par rapport à moi car il y avait un problème concernant les travaux de la commune

Sophie Caublot : c'est suite à la demande d'une citoyenne qui a écrit au Maire et aux conseillers municipaux, et on n'en a jamais entendu parler

Séverine Daste : j'ai demandé un débat pour une aire de vidange, je me suis abstenue
 François Rousseau : il n'y a aucune cachotterie, Francis D'Hulst n'a pas fait d'opposition
 Francis D'Hulst : on ne connaît pas le prix
 François Rousseau : peut-être y-a-t-il eu un défaut de communication
 Sophie Caublot : on fera d'autres réunions sans vous prévenir

Puis il demande aux conseillers l'ajout de deux points supplémentaires à savoir « versement d'une subvention de fonctionnement » et « déplacement du panneau d'entrée de bourg », ce qui n'est pas contesté.

N° 53-2022 – DECISION SUR LE HUIS CLOS

Monsieur le Maire, expose que conformément à l'article L.2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, il propose au Conseil Municipal de siéger à huis clos, selon l'ordre du jour qui a été transmis par voie dématérialisée le 28 juin 2022.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (11 pour, 9 contre, 3 abstentions) :

Vu, l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, l'ordre du jour du conseil Municipal en date du 28 juin 2022,

- **décident** de délibérer à huis clos selon l'ordre du jour qui a été transmis le 28 juin 2022 aux membres du Conseil Municipal.

N° 54-2022 – PETITES VILLES DE DEMAIN – PASSATION DE LA CONVENTION CADRE « PETITES VILLES DE DEMAIN » ET DE LA CONVENTION CHAPEAU ORT (OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE)

Ce point est présenté par François Rousseau.

Exposé

La Communauté d'Agglomération le Cotentin a porté la candidature groupée à l'AMI (Appel à Manifestations d'Intérêt) Petites villes de demain pour les onze communes du territoire lauréates à ce programme :

- Barneville-Carteret
- Bricquebec-en-Cotentin
- La Hague
- Les Pieux
- Montebourg
- Port-Bail-sur-Mer
- Quettehou
- Saint-Pierre-Eglise
- Saint-Sauveur-le-Vicomte
- Saint-Vaast-la-Hougue
- Valognes

Petites villes de demain est un programme national qui vise à accompagner les communes de moins de 20 000 habitants qui exercent des fonctions de centralité et présentent des signes de fragilité.

Le programme Petites villes de demain vise à aider les élus locaux à définir et mettre en œuvre un projet de territoire sur la période 2020-2026 et s'organise autour de 3 piliers :

- le soutien à l'ingénierie pour donner aux collectivités les moyens de définir et mettre en œuvre leur projet de territoire, en particulier par le subventionnement de postes de chef de projet, et par l'apport de financement pour la réalisation d'études ;
- des financements sur des mesures thématiques ciblées, mobilisées en fonction du projet de territoire et des actions à mettre en place ;
- l'accès à un réseau, grâce au Club Petites villes de demain, pour favoriser l'innovation, l'accès à la formation, le partage de connaissance et de bonnes pratiques entre acteurs du programme.

La convention d'adhésion au programme Petites villes de demain a été signée le 26 mai 2021 en présence des onze communes lauréates, de la Communauté d'Agglomération le Cotentin, de l'Etat et des partenaires du programme, à savoir : le Conseil Régional de Normandie, le Conseil Départemental de la Manche, la Banque des Territoires et le CAUE de la Manche. La signature de cette convention a permis de déclencher l'appui en ingénierie dès l'entrée dans le programme pour recruter les chargés de projet, préparer le projet de territoire et établir les diagnostics en marchant au sein des onze communes.

La convention d'adhésion est aujourd'hui complétée par des conventions cadre avec chacune des onze communes lauréates du programme Petites villes de demain. Ces conventions cadre formalisent le projet de territoire des communes, et permettent, sur la base des diagnostics, de définir une stratégie de revitalisation et un plan d'actions pour chaque commune. Ces conventions doivent être signées dans les 18 mois suivant la signature de la convention d'adhésion soit le 26 novembre 2022. Les conventions cadre pluriannuelle comprennent les éléments suivants :

- la stratégie de revitalisation retenue par chaque commune : le diagnostic et les enjeux de la commune en tant que centralité de son bassin de vie, l'ambition stratégique globale et ses cinq axes thématiques (habitat, économie et tourisme, mobilité, espace public et patrimoine, services publics), les secteurs d'intervention et le plan d'actions (sont annexées à la convention les fiches actions inscrites pour la commune) ;
- l'engagement général des partenaires pour concourir à la réalisation de la stratégie ;
- les modalités de gouvernance, de pilotage, de suivi et d'évaluation du programme.

Parallèlement, il convient de signer la convention chapeau « Action cœur de ville – Petites villes de demain », valant ORT (Opération de Revitalisation du Territoire) multi-sites à l'échelle du Cotentin et co-signée par l'ensemble des 13 collectivités et l'Etat, permettant d'abroger l'arrêté de la convention initiale et de l'étendre aux onze nouveaux périmètres.

La signature de cette convention chapeau permettra de déployer plusieurs outils juridiques facilitateurs mis en place par l'Etat pour la reconquête des centres-villes et centres-bourgs (Denormandie dans l'ancien dispositif d'intervention immobilière et foncière – DIFF, vente d'immeuble à rénover – VIR, droit de préemption urbain renforcé...).

Les projets de convention et des fiches action qui vont ont été envoyés par mail dans les deux documents sont annexés à la présente délibération.

Délibération

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'adhésion de la commune de Port-Bail-sur-Mer au programme Petites villes de demain en date du 26 mai 2021,

Sur avis du groupe de travail qui s'est réuni les 17 mai et 2 juin 2022,

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **affirment** leur engagement dans le programme Petites villes de demain, aux côtés des villes lauréates sur le territoire de la Communauté d'Agglomération
- **donnent** son accord pour que le Maire ou son représentant engage toutes les démarches y afférentes
- **valident** les 11 fiches action citées en projet rédigées conjointement par les services de l'Agglomération du Cotentin et la commune
- **autorisent** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce, les présentes conventions (convention chapeau ORT et cadre PVD) jointes à la présente délibération ainsi que toute pièce nécessaire à son exécution
- **disent** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen (Calvados) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat
- **désignent** Virginie Richter, directrice générale des services, comme référente au sein du programme Petites ville de demain

N° 55-2022 – AVENIR DU PÔLE BIBLIOTHEQUE DE DENNEVILLE ET DEVENIR DU LOCAL

Ce point est présenté par Jacques Chotard qui fait état d'un compte rendu de réunion de la commission culture du 24 mai 2022 concernant le pôle bibliothèque de Denneville.

Celui-ci explique que Denneville représente 1/3 des activités centrées sur les deux mois d'été, l'objectif est de rendre le service plus performant. Le moyen est le projet culturel scientifique et social en bibliothèque, avec une analyse des besoins et plus l'établissement d'un cahier des charges

Philippe Pellerin : le service de Denneville n'est pas optimum

Céline Petit : est-ce que les écoles y vont ?

Philippe Pellerin : dans l'école de Denneville il y déjà une bibliothèque

Alain Laisné : le RAM va dans cette médiathèque

Alain Langlois : je propose de nouveau qu'une association gère la médiathèque à Denneville, il y aurait des volontaires

Céline Petit : le but est-il de restructurer l'espace ?

François Rousseau répond que oui

Jacques Chotard donne les chiffres de fréquentation

Laurent Prod'Homme demande s'il s'agit plutôt d'un problème managérial

Alain Laisné : Portbail a une forte population tout autour, celle de Denneville a une population plus dispersée d'où les chiffres différents

Compte tenu de la faible fréquentation du pôle de Denneville, il pourrait être envisagé de fermer le site et de modifier la résidence administrative de l'agent concerné.

Conformément à la convention de partenariat avec la BDM, à partir de janvier 2023, il manquera un créneau d'ouverture au public de 3 h 30 qui ferait suite à la fermeture de Denneville, une modification des horaires serait donc à envisager.

Il est également demandé aux conseillers de réfléchir au devenir du local qui serait vacant.

Vu, la réunion avec la BDM du 21 juin 2022, il est proposé de constituer un groupe de travail pour cela,

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (2 abstentions Mme Caublot et son pouvoir) :

- **décident** de réfléchir à l'avenir du pôle bibliothèque de Denneville et de créer un groupe de travail constitué de François Rousseau, Jacques Chotard, Virginie Richter, Karine Marie, Philippe Pellerin, Alain Laisné, Emilie Lepigeon, Alain Langlois, Céline Petit et les représentants de BDM, Mmes Hebert et Guilbert afin de rédiger un projet d'établissement
- **autorisent** par suite la modification de résidence administrative de l'agent sur le site de Portbail.

N° 56-2022 – PUBLICITE DES ACTES PRIS PAR LES COMMUNES DE MOINS DE 3 500 HABITANTS

Les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont portés à la connaissance du public (publicité ou notification) et après transmission au contrôle de légalité.

Dès le 1^{er} juillet, la publicité des actes des communes de plus de 3 500 habitants sera exclusivement assurée sous forme électronique, sur le site de la commune. Pour les communes de moins de 3 500 habitants, les modalités de cette publicité devront être choisies et fixées par délibération : affichage, publication sur papier ou sous forme électronique.

A défaut de délibération avant le 1^{er} juillet, les actes seront obligatoirement publiés sous forme électronique (décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 et circulaire du Préfet du 7 juin 2022).

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décident** de conserver le mode actuel d'affichage des actes pris par la commune à savoir papier.

N° 57-2022 – ABANDON D'UNE CREANCE DE LOYER – ADOPTION D'UNE REMISE GRACIEUSE

Ce point est présenté par André Cruchon.

Monsieur DUPIN, locataire du logement communal au 20 Le bourg, commune déléguée de Saint-Lo-d'Ourville, a déposé un recours concernant le cout du chauffage électrique. En effet, sa facture d'électricité annuelle a atteint près de 2 200 € alors qu'il chauffe raisonnablement cet appartement de 50 m².

Les services techniques ont en effet constaté une déperdition énergétique importante via les plafonds.

L'équipe technique a d'ores et déjà programmé des travaux de renfort d'isolation au départ du locataire actuel qui a l'intention de quitter les lieux avant la fin de l'année.

Afin de prendre en compte cette situation, Monsieur le Maire propose de délibérer en faveur d'une remise gracieuse de un ou deux mois de loyer à définir :

Tiers	Créance	Montant
Geoffroy DUPIN	loyer juin 2022	433.57 €
	loyer juillet 2022	433,57 €

Alain Langlois demande s'il est possible d'isoler le plafond

André Cruchon répond que oui et les 3 appartements en enfilade avec le grenier

René Jossic demande s'il y a eu une étude thermique, en 2023 ce sera obligatoire

André Cruchon répond que non

Laurent Prod'Homme ajoute qu'il s'agit d'une obligation pour tous les bailleurs, on aura des recours de ce type régulièrement

Il est d'abord proposé au vote :

1/ deux mois de loyers gratuits

7 contre

10 abstentions

7 pour

Votes exprimés 14, majorité à 8

Il est ensuite proposé au vote :

2/ un mois de loyer gratuit

6 contre

9 abstentions

9 pour

Votes exprimés 15, majorité à 8

Donc adopté

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

- **décident** d'annuler la créance de juin 2022 référencée ci-dessus, ce qui relève d'une remise gracieuse constituée par une charge à l'article 65888.

N° 58-2022 - EXTENSION DU RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC « CHASSE DE TRAVERSE »

Ce point est présenté par Philippe Luce.

Monsieur le Maire donne la parole à Philippe LUCE qui présente aux Membres du conseil municipal les estimations pour la rénovation du réseau d'éclairage public, « Chasse de Traverse » à Portbail.

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Suite à l'estimation, le coût prévisionnel de ce projet est de 71 900,00 € HT.

Conformément au barème du SDEM50, la participation de la commune s'élève à environ de 43 140,00 €.

Les Membres du Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décident** la réalisation de la rénovation du réseau d'éclairage public « Chasse de Traverse » à Portbail
- **demandent** au SDEM50 que les travaux soient achevés dans les meilleurs délais

- **acceptent** une participation de la commune de 43 140,00 €
- **s'engagent** à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal 2022
- **s'engagent** à rembourser les frais engagés par le SDEM50 si aucune suite n'est donnée au projet

N° 59-2022 – RENOVATION DU GYMNASSE VALIDATION DES OFFRES POUR LES LOTS 1, 3, 4, 5, 6, 7,8 et 16 et DECLARATION SANS SUITE POUR LES LOTS 14 et 15

En préambule, Monsieur Rousseau tient à remercier le travail effectué par Emilie Lepigeon en charge de ce dossier.

Vu, la délibération n°105-2021 en date du 13/12/2021,
 Vu, les demandes de compléments d'informations formulées par le Maître d'œuvre,
 Vu, la consultation relancée en date du 19/02/2022 pour les Lots 01 (démolitions, gros-œuvre), 03 (charpente métallique), 06 (bardages extérieurs) (Lots infructueux à la première consultation) et pour le Lot 05 (couverture) (modification CCTP) avec une remise des offres pour le 18/03/2022,
 Vu, les offres réceptionnées pour les seuls lots 01 et 05,
 Vu, l'infructuosité des lots 03 et 06,
 Vu, la procédure de négociation directe mise en œuvre pour les lots 03 et 06,

Laurent Prod'Homme regrette l'enveloppe globale qui était à l'origine entre 2,2 < 2,4 M € pour un gymnase neuf, ici on paie la même chose pour un gymnase rénové, il y a dysfonctionnements de l'Etat
 François Rousseau : la Région et l'Agglomération ne suivaient pas à l'époque le financement
 Céline Petit : dès le départ, le mur d'escalade était écarté
 Laurent Prod'Homme demande quand les travaux vont commencer
 Virginie Richter : normalement en septembre 2022, les notifications aux entreprises vont être faites dans la foulée du conseil municipal et la réunion de démarrage à prévoir dans une semaine le 12 juillet

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décident** de retenir les entreprises suivantes :

Entreprises	Lots concernés	Montant HT
ENDELIN	01 – Démolitions Gros-CŒuvre	328 752,01 €
SERRU	03 – Charpente métallique	42 014,00 €
AMC FOLLIOU	04 – Charpente bois	145 059,59 €
MARIE/SANITOIT	05 – Couverture	518 725,33 €
MARIE/SANITOIT	06 – Bardages extérieurs	131 110,89 €
AMC FOLLIOU	07 – Menuiseries extérieures, métallerie	124 284,64 €
AMC FOLLIOU	08 – Menuiseries intérieures, cloisons, plafonds	77 930,50 €
OUEST TERRASSEMENT	16 – Aménagements extérieurs, VRD	47 792,00 €

- **autorisent** Monsieur le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues pour les montants ci-dessus
 Au vu des coûts supérieurs à l'estimation du budget (article R2185-1 et 2 du Code de la Commande Publique)
- **décident** d'abandonner le lot 14 (mur d'escalade) correspondant à une tranche optionnelle et le lot 15 (équipements sportifs) sachant que l'utilisation des équipements actuels est possible.

N° 60-2022 – RENOVATION DU GYMNASE – NOUVELLE ESTIMATION

Vu, la délibération n°105-2021 en date du 13/12/2021,

Vu, la consultation relancée en date du 19/02/2022 pour les Lots 01 (démolitions, gros-cœuvre), 03 (charpente métallique), 06 (bardages extérieurs) (Lots infructueux à la première consultation) et pour le Lot 05 (couverture) (modification CCTP) avec une remise des offres pour le 18/03/2022,

Vu, les offres réceptionnées pour les seuls lots 01 et 05,

Vu, l'infructuosité des lots 03 et 06,

Vu, la procédure de négociation directe mise en œuvre pour les lots 03 et 06,

Vu, la délibération précédente autorisant le Maire à signer les marchés avec les dernières entreprises retenues,

Vu, la réunion avec le Cabinet Laurent du 16 juin 2022 présentant une nouvelle synthèse financière du dossier,

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL					
DEPENSES			RECETTES		
		MONTANT HT		SUBV	
Lot N°1	Démolitions	328 752,01 €	CAC Fonds concours	200 000 €	9,73%
Lot N°2	Carrelage	52 210,70 €	CAC Crédits réservés CCCI	300 000 €	14,60%
Lot N°3	Charpente métallique	42 014,00 €	CPS Cons. Départemental	170 000 €	8,27%
Lot N°4	Charpente bois	145 059,59 €	DSIL Plan de relance	448 502 €	21,82%
Lot N°5	Couverture	518 725,33 €	Subv parlementaire	33 708 €	1,64%
Lot N°6	Bardage ext,	131 110,89 €	FRADT	200 000 €	9,73%
Lot N°7	Menuiseries ext,	124 284,64 €			
Lot N°8	Menuiseries int,	77 930,50 €			
Lot N°9	Plomberie	63 903,66 €			
Lot N°10	Chauffage	113 010,85 €			
Lot N°11	Electricité	113 226,97 €			
Lot N°12	Peinture, sols	22 080,13 €			
Lot N°13	Sol sportif	91 864,35 €			
Lot N°16	Aménagements ext,	47 792,00 €			
MO		170 350,00 €			
	Diagnostic divers	4 530,00 €			
	Mission Coordination SPS	2 972,00 €			
	Mission Contrôle technique	5 550,00 €			
			Emprunt	703 158 €	34,21%
	TOTAL HT	2 055 368 €	TOTAL HT	2 055 368 €	

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **autorisent** Monsieur le Maire à solliciter les subventions DSIL, CPS du Département, Fonds de Concours de l'Agglomération du Cotentin, FRADT,...
- **donnent délégation** au Maire pour signer tout document et les engager.

N° 61-2022 – DECISION MODIFICATIVE N° 1 SUR LE BUDGET PRIMITIF 2022

Ce point est présenté par Pascal Leriche.

Compte tenu de dépenses non prévues initialement au budget primitif 2022 de la commune, il est nécessaire d'ouvrir les crédits pour une décision modificative n° 1 comme suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-024 : Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	94 877,00 €
TOTAL R 024 : Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	94 877,00 €
R-13251 : Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00 €	0,00 €	17 525,00 €	0,00 €
R-13461 : Fonds équip. non amort. - Dot. équipement territoires ruraux	0,00 €	0,00 €	35 847,00 €	121 750,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	53 372,00 €	121 750,00 €
D-1641 : Emprunts en euros	0,00 €	188 681,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	188 681,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2031-139 : Domaine des Pins	0,00 €	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0,00 €	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2181-101 : MATERIEL ET MOBILIER	0,00 €	4 289,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	4 289,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-141 : REQUALIFICATION SECTEUR PLAGES	0,00 €	12 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-154 : RENOVATION GYMNASSE	81 715,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	81 715,00 €	12 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	81 715,00 €	244 970,00 €	53 372,00 €	216 627,00 €
Total Général		163 255,00 €		163 255,00 €

François Rousseau évoque le Domaine des Pins et un futur appel à projets ainsi que la possibilité de règlement de la facture jusque fin 2023

Laurent Prod'Homme propose un groupe de travail sur l'avenir du Domaine des Pins

Ancré Cruchon : on a demandé 4 CU opérationnels, tous ont été refusés par le centre instructeur, nous attendons les réponses écrites

Laurent Prod'Homme : a-t-on un espoir ? je veux être informé et que ce soit transparent

François Rousseau : aucune volonté de cacher, ce dossier était bloqué, la sous-préfecture nous demande de sécuriser le site

Sophie Caublot : où en sont les 30 000 € de mise en sécurité

François Rousseau : la commune a demandé à la Shéma d'abandonner la commande

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décident d'approuver** cette décision modificative n° 1 sur le budget primitif 2022 et d'inscrire les crédits correspondants.

N° 62-2022 – DOMAINE DES PINS - PROJET DE PROTOCOLE TRANSACTIONNEL DE SORTIE

Monsieur le Maire informe le conseil de l'état d'avancement du dossier et des négociations sur le point d'aboutir.

Après avoir consulté notre avocat, il est préférable de procéder en deux phases, afin de nous laisser le temps pour préparer le projet de protocole transactionnel ainsi que l'acte authentique établi par le notaire.

François Rousseau : le protocole transactionnel de sortie sera présenté en conseil municipal

Laurent Prod'Homme : avez-vous une idée ?

François Rousseau : pas précisément

Laurent Prod'Homme : avez-vous une stratégie ?

François Rousseau : faire baisser la note, on a actionné plusieurs leviers, ils ne sont pas efficaces, les dépenses d'avocats s'élèvent à 13 000 € environ pour répondre à Mme Caublot depuis le début de l'affaire

Sophie Caublot : comment peut-on donner un mandat sur quelque chose dont on ne sait rien

François Rousseau : on pourra amender ensemble ensuite.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (3 abstentions : Sophie Caublot et son pouvoir et Laurent Prod'Homme) :

- **donnent** mandat au Maire pour faire préparer sur cette base le projet de protocole transactionnel de sortie de concession et le projet d'acte authentique de cession par le notaire, SCP Bleicher et Boisset à Barneville-Carteret
- **donnent** délégation à Monsieur le Maire pour signer tous documents nécessaires à la concrétisation de cette sortie de concession.

N° 63-2022 – DOMAINE DES PINS : AVENIR DU SITE – SOLLICITATION DU CAUE ET FICHE D'EXPRESSION DES BESOINS BANQUE DES TERRITOIRES

La commune de Port-Bail-sur-Mer est lauréate de l'AMI « Petites villes de demain » et souhaite engager une assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet de requalification de la friche du Domaine des Pins, projet inscrit dans la convention cadre PVD à intervenir.

Afin de formaliser cette demande de subvention auprès de la Banque des Territoires, un courrier de demande d'aide et sollicitant une autorisation de démarrage anticipée pour pouvoir lancer l'étude dès que possible a été effectuée par courrier en juin au CAUE.

Laurent Prod'Homme : le CAUE est plutôt paysagiste, peut-on monter une commission municipale ?

François Rousseau : on demande à être aidé par les structures compétentes

On a une volonté politique sur quoi faire de cet endroit

Laurent Prod'Homme veut de la transparence, vous travaillez entre vous, je n'y suis pas invité

Je souhaite un projet débattu

Sophie Caublot : c'était votre fer de lance, ça fait deux ans que vous patinez

André Cruchon : avant d'y faire des études, il faut savoir ce qu'on peut y faire, les CU sont refusés, nous n'avons aucune autorisation

Sophie Caublot : vous avez reproché aux anciens et vous aviez promis des merveilles

François Rousseau : ce sera long, c'est facile de dire mais cela n'avance pas, l'accompagnement de la Shéma est un scandale, la commune a été lâchée en rase campagne

Philippe Pellerin : les ponts ne sont pas coupés

Alain Langlois : la Shéma a fait des propositions, il y avait Manche Nature

François Rousseau : rappelle le projet Dine de 8 maisons et l'achat du terrain à 465 000 €

La Shéma savait que cela serait refusé en CDNPS

Séverine Daste : il faut continuer à manifester notre mécontentement

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (6 abstentions Mickaël Heurtevent, Alain Langlois, Sophie Caublot et son pouvoir, René Jossic et son pouvoir) :

- **autorisent** Monsieur le Maire à porter et signer cette fiche d'expression des besoins et solliciter les financements correspondants
- **donnent délégation** à Monsieur le Maire pour signer tous documents nécessaires à cette demande.

N° 64-2022 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 DU LOTISSEMENT DU BREUIL

Vu, la délibération n°106/2021 approuvant la création du budget annexe en date du 13 décembre 2021,

Vu, l'avis favorable de la commission ad hoc en date des 9 mai et 19 mai 2022,

Vu, l'inscription au répertoire SIRENE pour l'activité lotissement,

Le budget primitif s'établit comme suit :

Fonctionnement

total Fonctionnement dépenses	1 531 422,72 €
total Fonctionnement recettes	1 531 422,72 €

Investissement

total Investissement dépenses	765 706,36 €
total Investissement recettes	765 706,36 €

Pascal Leriche : ce sont des écritures techniques, vous votez des dépenses, pas d'impact sur la suite
Alain Laisné souhaite intervenir, ce sont des dépenses importantes, on a aussi le gymnase, on aura besoin de trésorerie, dans quelques mois, on devra voter une ligne de trésorerie en septembre pour ne pas faire face à un incident de paiement

Pascal Leriche : dans notre budget, il n'y a pas d'emprunt, le trésor public nous met sur cette voie

Sophie Caublot : sommes-nous en danger ?

Pascal Leriche : ce n'est pas dangereux, c'est un outil à utiliser

Virginie Richter : le terme danger est fort mais l'exercice est périlleux de lancer tout cela en même temps, un gymnase à 2,4 M € et un lotissement à 1,5 M €, c'est risqué, il faut bien l'avoir présent à l'esprit

Laurent Prod'Homme remercie Pascal Leriche pour sa transparence

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (1 abstention Séverine Daste) :

- **approuvent** le budget primitif 2022 du lotissement du Breuil de la commune de Port-Bail-sur-Mer tel qu'annexé.

N° 65-2022 – LOTISSEMENT DU BREUIL – DETERMINATION DES PRIX DE VENTE DES 22 LOTS

Vu, la délibération n° 106-2021 concernant la création du Budget Annexe – Lotissement du Breuil en date du 13 décembre 2021,

Vu, l'avis de la commission « Lotissement » en date des 9 et 19 mai 2022,

Considérant qu'à ce jour, seuls les 10 premiers lots de la tranche 1 sont mis en vente, la seconde tranche étant commercialisée ultérieurement,

Après consultation du notaire et des agences immobilières et calcul d'une moyenne haute,

Les prix de vente des terrains situés lotissement le Breuil sont fixés comme suit :

tranche 1	surface	prix parcelle TTC	tranche 2	surface	prix parcelle TTC
Lot n° 1	620 m ²	48 360 €	Lot n° 11	440 m ²	34 320 €
Lot n° 2	609 m ²	47 502 €	Lot n° 12	496 m ²	38 688 €
Lot n° 3	525 m ²	40 950 €	Lot n° 13	521 m ²	40 638 €
Lot n° 4	653 m ²	50 934 €	Lot n° 14	585 m ²	45 630 €
Lot n° 5	473 m ²	36 894 €	Lot n° 15	667 m ²	52 026 €
Lot n° 6	457 m ²	35 646 €	Lot n° 16	596 m ²	46 488 €
Lot n° 7	586 m ²	45 708 €	Lot n° 17	523 m ²	40 794 €
Lot n° 8	913 m ²	71 214 €	Lot n° 18	791 m ²	61 698 €
Lot n° 9	788 m ²	61 464 €	Lot n° 19	509 m ²	39 702 €
Lot n° 10	599 m ²	46 722 €	Lot n° 20	508 m ²	39 624 €
			Lot n° 21	513 m ²	40 014 €
			Lot n° 22	519 m ²	40 482 €

Philippe Pellerin : prix à 78 € TTC le m²

Virginie Richter : les agences attendent le feu vert de la commune

Alain Langlois

Le notaire conseillait 70 €

Créances est à 40 €

Hauteville est à 25 €

Le but est de faire venir des familles

A 71 €, on est équilibré, il faut essayer à ce prix

Maryse Loupiac : propose d'essayer déjà à 78 €

Céline Petit : on n'aura pas d'enfant pour les écoles

Arthur Laisné : on vote et on revoit la copie si cela ne passe pas

Virginie Richter : il est possible de réétudier le dossier en commission. Il y a un tassement du marché immobilier, les taux d'intérêts remontent, les gens sont frileux à construire et le notaire conseillait inférieur à 70 € le m²

Pascal Leriche : il ne faut pas rater l'été pour commercialiser

Sophie Caublot : voulez-vous redynamiser le bourg ou faire de l'argent ?

Mickaël Heurtevent propose une remise sur le 1^{er} lot pour lancer le démarrage

Emilie Jeanne : Saint Maurice se vend à 70 €, tous les terrains sont presque vendus en pleine campagne

Il est présenté au vote avec une clause de revoyure 6 mois à ce tarif

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (5 abstentions Alain Laisné, Alain Langlois, Séverine Daste, Céline Petit et son pouvoir, 2 contre Sophie Caublot et son pouvoir) :

- **approuvent** les tarifs des 22 lots tel que présenté
- **autorisent** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la publicité et à la commercialisation des lots
- **décident** de confier la commercialisation et la vente des lots à la SCP Bleicher & Boisset de Barneville-Carteret ainsi que la rédaction des actes.

N° 66-2022 – CREATION D'UN POSTE D'ADJONT TECHNIQUE A TEMPS NON COMPLET

Ce point est présenté par Virginie Richter.

Considérant la nécessité et les besoins de services des écoles et bâtiments communaux de Saint Lo d'Ourville, il est nécessaire de créer un poste d'adjoint technique à temps non complet en vertu de l'article 332-8, 5° du code général de la fonction publique « emploi à temps non complet lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 % »,

Vu, l'avis favorable de la commission « personnel » en date du 13 mai 2022,

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décident** la création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet de 16h/35h à compter du 1^{er} septembre 2022 pour une période de 3 ans maximum renouvelable, par période d'un an et par tacite reconduction expresse dans la limite de 6 ans
- **donnent délégation** à Monsieur le Maire afin d'engager toutes les démarches administratives nécessaires pour la création de ce poste et prendre en charge la rémunération correspondante.

N° 67-2022 – DEMANDE DE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

Monsieur le Maire informe les conseillers que l'association Fil et Terre va prendre en charge la location de vélos pour la saison estivale par le biais d'une convention avec l'Agglomération du Cotentin.

Du matériel de location est indispensable pour assurer la sécurité des locations, il s'agit de 10 casques, de 10 pompes à vélos et d'un siège pour bébé.

L'association nous demande le versement d'une subvention afin de couvrir les frais engagés.

François Rousseau : un atelier pour les réparations des vélos reste à voir

Séverine Daste : si le matériel s'abîme ?

François Rousseau : l'association Fil et Terre s'en occupe

Alain Langlois : on a voté pour les vélos

Sylvie Lelimouzin : oui mais la subvention n'a pas été versée

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décident** le versement d'une subvention d'un montant de 265 € à l'association Fil et Terre
- **autorisent** Monsieur le Maire à engager les dépenses sur le budget 2022.

N° 68-2022 - DEPLACEMENT DU PANNEAU D'ENTREE D'AGGLOMERATION

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'une demande a été faite à l'agence ATD des marais afin de déplacer le panneau d'agglomération situé à l'entrée de Portbail sur la D 15 en venant de Saint Lo d'Ourville, pour le positionner à la 1^{ère} maison au point PR 3 + 395 de la RD 15.

Monsieur Culeron nous a fait parvenir son avis concernant cette demande et nous informe qu'il est déconseillé de tracer une piste vélo du côté du chantier naval et Point P au du regard du trafic routier en été.

Ce changement fait suite à une volonté de la commune de réduire la vitesse des automobilistes qui circulent sur cette voie.

Alain Laisné remarque qu'il faut faire attention par rapport au réseau d'eaux pluviales qu'on va devoir reprendre

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuvent** le déplacement du panneau d'entrée d'agglomération
- **autorisent** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette décision.

INFORMATIONS

Rapport d'activités du VVF

Monsieur Roubeyrie, Directeur immobilier de VVF nous a fait parvenir les derniers chiffres concernant les retombées économiques du VVF.

<i>LIBELLES</i>	Portbail		
	<i>2019</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>
<i>Nuitées vendues</i>	53 375	33 142	39 460
CA Hébergement	1 569 980 €	982 947 €	1 348 314 €
CA Annexes	270 110 €	104 491 €	170 638 €
Autres CA	47 998 €	29 509 €	38 608 €
Total Chiffre d'Affaires	1 888 087 €	1 116 947 €	1 557 559 €
Croissance des nuitées par rapport 2019		-41%	-18%
Les retombées économiques indirectes	1 029 375 €	639 167 €	761 014 €
Les retombées économiques directes	1 510 470 €	893 558 €	1 246 047 €

Les Retombées Economiques Indirectes estimées correspondent aux dépenses des vacanciers réalisées sur la commune et ses environs (retombées sur le commerce et les services locaux : alimentation, restaurants, bar, activités sportives...).

Une étude nationale (UNAT - mars 2013) sur l'apport des villages de vacances à l'économie locale menée par le tourisme associatif chiffre la dépense moyenne par semaine et par personne à 135 € (hors frais de séjour et dépenses réalisées sur le village de vacances) :

- 2/3 de ces dépenses se font dans un rayon de 20 km
- le quart sur la commune d'implantation elle-même

Retombées Economiques directes : 80 % du CA VVF se retrouvent en retombées économiques directes sur les communes environnantes et la région (emplois, achats, taxes...)

Monsieur le Maire informe que la commune est toujours dans le délai de réponse suite au recours formé le 12 mai 2022 contre la délibération du 21 mars 2022 et que notre avocat fait le point sur l'état de droit.

François Rousseau a entamé des discussions avec MM. Roubeyrie et Le Bihan (Directeur de VVF) aboutissant à une proposition de vente à VVF à l'étude, demandée il y a 6 mois

Frédérique Boury est à l'assemblée générale VVF à Obernai ce soir et va nous amener des informations, on a des subventions mais si VVF entre en propriété, ils reprendront les travaux

René Jossic : avez-vous une idée du prix ?

François Rousseau : il y a eu 8 M € à une époque, plutôt 3 M € aujourd'hui, il y aura une estimation des Domaines

Philippe Pellerin : la reprise des emprunts aura lieu

Laurent Prod'Homme : j'apprends ce soir qu'on est vendeur du VVF

Francis D'Hulst : est-ce normal que l'acheteur propose un prix ?

Laurent Prod'Homme : cela mérite d'être débattu, j'ai demandé une commission tourisme pour étudier ce point sans réponse obtenue de personne

Maryse Loupiac répond qu'elle n'a jamais été convoquée

Laurent Prod'Homme : j'ai déposé un recours contre la délibération VVF, pourquoi on n'en a pas débattu

François Rousseau : ce sont des procès d'intention, c'est une paranoïa

Laurent Prod'Homme : tu te sens agressé à chaque fois qu'on discute, on ne répond pas aux mails, mon courrier ne mérite pas un débat ?

François Rousseau : on en parle depuis le début du mandat

Laurent Prod'Homme : c'est merveilleux

Sophie Caublot : y a-t-il des frais d'avocat dans vos litiges avec Laurent Prod'Homme, René Jossic et le Domaine des Pins ?

François Rousseau : dans l'affaire Jossic René, les frais sont de 1 350 € pour la commune, on a demandé la prise en charge, refusée par le juge

Alain Langlois répond à Laurent Prod'Homme qu'il a fait du chantage, est-ce normal qu'un adjoint fasse du chantage pour un vote ? a-t-il mis la commune au tribunal administratif ?

François Rousseau : non, c'est un recours gracieux

Portbail 44

L'inauguration du parc Hamilton à Saint Lo d'Ourville a eu lieu le dimanche 3 juillet.
Remerciements aux participants et agents pour cette magnifique manifestation.

Travaux de voirie à Port-Bail plage

Début des travaux en juin 2022 sur la Chasse de Traverse. André Cruchon précise que les travaux ont commencé la semaine dernière.

Devenir du camping d'Alençon

Philippe Luce a rencontré le Directeur urbanisme et foncier d'Alençon (ville et agglo), il va y avoir une mise en sécurité du site immédiate par Alençon

Le bâtiment reste en l'état tout l'été et une renaturation en 3 à 5 ans

François Rousseau : attachement sentimental de la ville d'Alençon à ce terrain

Séverine Daste : risques sanitaires du bâtiment, rats ?

Alain Laisné : demande autorisation d'urbanisme

François Rousseau : oui par la ville d'Alençon dans les règles

Train touristique

Frédérique Boury a obtenu une aide de 14 000 € du Département, Monsieur le Maire propose de diminuer à 7 000 € notre subvention au lieu de 10 000 €.

Référents mobilité avec l'Agglo

Mise en service du TAD (transport à la demande) depuis le 1^{er} juillet 2022.

Séverine Daste et Marie-Christine Lafargue sont nommées référentes de la commune à l'Agglo.

Accueil des gens du voyage : création d'une aire de passage

François Rousseau : les communes voisines ont délibéré, le Cotentin demande une délibération sur plusieurs terrains dont celui derrière M. Bricolage.

Je suis accusé d'avoir demandé au Président de l'Agglo d'avoir sollicité des gens du voyage chez nous.

Je refuse un vote, c'est un avis car nous n'avons pas la compétence, toutes les infos sont des mensonges.

Certaines personnes ici ont pour seul but de me flinguer. Je ne me justifie pas, j'en ai marre, je veux améliorer la situation des gens du voyage, on a différents campements, c'est difficile à gérer.

Le maire délégué de Portbail n'intervient plus car la gendarmerie ne le souhaite plus. On ne va pas régler la situation. S'il n'y a pas de terrain dédié, on n'aura pas de moyens de coercition. C'est facile de voter contre.

Sophie Caublot : arrêtez de critiquer les autres maires, ils ne peuvent pas se défendre car ils ne sont pas présents.

Pouvez-vous publier au procès-verbal les 3 cartes ?

François Rousseau : c'est passé sur les réseaux sociaux, vous les avez, on peut annexer au procès-verbal les 3 zones, pas de problème

On peut voter pour ou contre, mais ce sera sans effet, je ne sais pas ce qu'on nous demande

Le Préfet a nommé un médiateur qui va venir négocier

Francis D'Hulst : je veux savoir, le Préfet a proposé deux endroits, Valognes et Portbail, le pôle de proximité, c'est 14 communes, pourquoi les recherches ne sont faites que sur Portbail ? tu as été remercié pour ta proposition

François Rousseau : tu as un problème pour comprendre les choses, je suis le seul maire qui a bien voulu analyser ce qui se passe, pourquoi pas étudier

Jacques Chotard : pourquoi les gens du voyage n'ont pas le droit de choisir où ils veulent s'installer

Francis D'Hulst : les vestiaires foot ont été vandalisés par des gens du voyage, nous proposons des petites zones de 10 à 15 caravanes sur la Côte des Isles, 1 600 personnes nous suivent, nous ne supportons pas que Portbail soit sacrifié, tu ne supporterais pas aux Rivières 200 caravanes, ce n'était pas dans notre programme électoral

François Rousseau : ta proposition est de la pure hypocrisie, tu ne régleras pas le problème

Francis D'Hulst : Mme Letullier a expliqué que l'aire ne règle pas le problème. Des agents immobiliers m'ont dit que les acheteurs révisent leur achat

André Cruchon : tu as dit pendant 13 ans que tu t'es occupé des gens du voyage

Francis D'Hulst : j'étais au conseil municipal pendant 13 ans

André Cruchon : trouves-tu qu'on a les moyens d'accueillir 10 ou 20 caravanes ?

Francis D'Hulst : j'ai demandé à plusieurs reprises l'eau et l'électricité

François Rousseau : on délibère sur quoi ?

Sophie Caublot : sur le courrier de M. Margueritte, les autres communes ont écouté leur population

François Rousseau : on peut délibérer et cela n'aura aucune valeur

Jacques Chotard : trouve choquant le problème de démographie médicale présenté dans le tract

Alain Langlois : lit un extrait d'« Horizons » sur le désert médical

Laurent Prod'Homme : le problème est la taille

Amandine Sirera s'énerve contre Francis D'Hulst qui raconte n'importe quoi, qui ne dit que des bêtises et souhaite quitter la séance

Monsieur Rousseau propose alors un vote pour ou contre une aire d'accueil des gens du voyage à Port-Bail-sur-Mer de moyen passage de 60 à 200 caravanes, ce qui est accepté par l'assemblée.

Il indique que le précédent Préfet a dit n'importe quoi, c'est < 60 caravanes sur 2 hectares

Sophie Caublot demande une lettre de réponse au courrier des agriculteurs du 11 janvier 2022

Virginie Richter redonne la proposition de vote du Maire

« Le Conseil Municipal de Port-Bail-sur-Mer est appelé à donner son avis sur la proposition d'implantation d'une aire d'accueil de moyen passage à Port-Bail-sur-Mer : êtes-vous pour / contre / vous abstenez-vous ou ne prenez-vous pas part au vote ? »

Amandine Sirera lit le mot de Frédérique Boury :

« Je ne suis pas défavorable à l'aire de passage pour les voyageurs en revanche je suis opposée à son installation sur des terres agricoles exploitées. Je suis révoltée par le dernier tract qui je trouve menaçant. Tract anonyme qui se permet non seulement d'utiliser mon nom sans mon autorisation et qui est incomplet car je suis conseillère municipale et départementale. Le Département est impliqué dans ce schéma pour sa rédaction uniquement, pas pour sa mise en place qui dépend de l'agglomération ».

François Rousseau ne prend pas part au vote car il estime que cela ne sert à rien

Vote à bulletins secrets	
Nombre de bulletins	23
Pour	3
Contre	12
Blancs	8
Vote exprimés	15
Majorité absolue	8

Le Conseil donne majoritairement un avis négatif à cette proposition.

REMERCIEMENTS

Associations pour les subventions accordées

- Secours catholique
- Lycée professionnel maritime et aquacole
- L'USCI
- Directeur de l'école pour la subvention accordée à la coopérative scolaire de l'école Henri Vally de Portbail
- Amicale Saint Héliér
- Association Cœur et Cancer
- Port-Bail Wienhausen
- Spirit Country Danse

QUESTIONS DIVERSES

Alain Langlois

Les habitants de Denneville reçoivent des lettres en recommandé avec accusé réception sur l'ASDP qui va se transformer en ASA mais sans aucune information, pourquoi la commune ne communique pas

Philippe Pellerin : Sophie Caublot en est la secrétaire

Sophie Caublot : vous avez « Horizons » pour communiquer

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 45.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 19 septembre 2022.

Le secrétaire :


Marie-Christine LAFARGUE

Le Maire :

François ROUSSEAU



Par délégation, le premier adjoint
Séverin DASTE

